

**R É S O L U T I O N**  
**2020-032**

**ÉMISSION DE BILLET**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juin 2020, d'un montant de 387 100 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	8 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juin 2020
Montant :	387 100 \$		

**1 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS**

34 700 \$	2,16000 %	2021
35 500 \$	2,16000 %	2022
36 300 \$	2,16000 %	2023
37 300 \$	2,16000 %	2024
243 300 \$	2,16000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,16000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 700 \$	1,30000 %	2021
35 500 \$	1,40000 %	2022
36 300 \$	1,55000 %	2023
37 300 \$	1,70000 %	2024
243 300 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,30700

Coût réel : 2,25832 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 700 \$	2,30000 %	2021
35 500 \$	2,30000 %	2022
36 300 \$	2,30000 %	2023
37 300 \$	2,30000 %	2024
243 300 \$	2,30000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,30000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'AMOS est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a accepté l'offre de CAISSE DESJARDINS D'AMOS pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2020 d'un montant de 387 100 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2019 255. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**D'AUTORISER QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**DE DÉSIGNER** comme représentants le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire à cette fin au nom de la municipalité.

---

Martin St-Laurent  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président